COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

du 13 avril 2022

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Compte rendu de la séance du 24 février 2022
4. Vote des comptes de Gestion et Administratif 2022 : budget principal et budget annexe du lotissement
5. Affectation du résultat (budget principal)
6. Vote des Taux
7. Vote du Budget Primitif 2022 : budget principal et budget annexe du lotissement
8. Montant des frais de fonctionnement des écoles
9. Demande DETR achat tondeuse
10. Convention d'adhésion au service de "Délégué à la Protection des Données"
11. Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) 2022
12. Subvention exceptionnelle "Les Rescapés"
13. Questions diverses

Le 13 Avril 2022 à 19h00, les membres du conseil municipal se sont réunis au Centre Culturel, sous la présidence de M. Sébastien DESCREAUX, Maire.
Etaient présents : Mmes, MM. DESCREAUX Sébastien, Maire ; REININGER Alain, GONIN Marie-Claire, DENOUEL Julien, GUINOT Sandrine, adjoints ; AGEZ Jean Michel, GUILLODAT Odile, BERNARD Monique, COIGNAC Maryse, PELLETIER Gérard, PARMENTIER Marie-Laure, DENEUX Daniel, DUCREUX Roland, MULOT Michel, COMTE François, VALET Véronique, Florence CIBICK
Procuration de MARCEAU Caroline à DESCREAUX Sébastien
Absent excusé : HERVÉ Guillaume
Secrétaire de séance : Véronique VALET

Sur proposition du Maire et avec accord de l'assemblée, il est ajouté le point suivant à l'ordre du jour :
- vente d'une parcelle de terrain "Les Roses"

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL

- 11-01-2022 : Renouvellement ligne trésorerie 500 000 € Caisse d'Epargne
- 24-01-2022 : Avenant n°4 marché MAILHARRO - Tvx Ecole Primaire : + 1 440 € TTC prolongation location échafaudage
- 24-01-2022 : Avenant n°4 marché BRADE - Tvx Ecole Primaire : + 216 € TTC pour la pose de plinthes

Le total des plus et des moins values effectués depuis le début des travaux se monte à - 3 292.70 € TTC ce qui porte le montant global du marché à 221 406.26 € TTC (184 505.21 € ht).

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET PRINCIPAL

Délibérations n° 2022-D-007 & D-019

Alain REININGER rappelle les grands principes de la comptabilité publique qui obligent la séparation des comptes entre le maire, ordonnateur, et le comptable public, liquidateur, et présente les comptes 2021 qui ont été étudiés par la commission finances du 23 mars et sont en tous points concordants avec ceux du comptable.

Les résultats de clôture du Compte Administratif 2021 s'établissent ainsi :
En section d'exploitation :

Dépenses :	1 459 120.36 €	Recettes : 1 692 424.52 €
Résultat de l'exercice =	+ 233 304.16 €	
+ Résultat antérieur :	+ 241 939.02 €	
Soit résultat de clôture 2021 =	+ 475 243.18 €	

En section d'investissement :

Dépenses :	772 501.73 €	Recettes : 599 807.98 €
Résultat de l'exercice =	- 172 693.75 €	
+ Résultat antérieur :	- 475 052.56 €	
Soit résultat de clôture 2021 =	- 647 746.31 €	

Restes à réaliser :

Dépenses :	228 050 €	Recettes : 376 410.50 €
Excédent de financement RàR :	**148 360.50 €**	

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. REININGER, adopte à l'unanimité les comptes présentés.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL DE MARTIGNY

délibérations n° 2022-D-008 & n° 2022-D-009

Alain REININGER communique les résultats synthétisés de clôture du Compte Administratif 2021 :
6 lots ont été vendus pour un montant de 40 734.17 € mais le résultat de l'exercice est malgré tout négatif.

DEPENSES : 51 027.84 €	RECETTES : 40 734.17 €
Résultat exercice 2021 =	*- 10 293.67 €*

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. REININGER, adopte à l'unanimité les comptes présentés.

AFFECTATION DU RESULTAT

délibération n° 2022-D-010

Compte tenu des résultats exposés précédemment, il existe donc un besoin de financement de la section d'investissement de 499 385.81 €.
Il est proposé une affectation du résultat sur le budget primitif 2022 de la commune comme suit :

- financement des dépenses d'investissement, au compte 1068 = 475 243.18 €.
- report en recettes de fonctionnement, au compte 002 = 0 €.
- report en dépenses d'investissement au compte 001 = 647 746.31 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'affectation proposée.

VOTE DES TAUX

délibération n° 2022-D-011

A. REININGER présente l'état de notification des bases prévisionnelles pour l'année 2022 : les ressources fiscales, composées dorénavant uniquement des taxes foncières bâties et non bâties et de la taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires, sont en légère hausse (3.8%). Il est à noter que, malgré une revalorisation des valeurs locatives du foncier bâti de 3,4% pour tenir compte de l'inflation, le produit attendu sur cette taxe n'augmente que de 1,5% montrant une perte de ressources liée probablement à la diminution d'activités économiques.
Conformément aux engagements de l'équipe municipale, le budget 2022 a été construit à taux constants. Aussi, Alain REININGER invite le conseil à se prononcer sur le maintien des taux pour 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les taux et le produit fiscal attendu comme suit :

	Bases	***Taux***	***Produit***
Taxe foncière bâtie	2 121 000	33.21%	704 384
Taxe foncière non bâtie	166 000	33,59%	55 759
		TOTAL PRODUIT FISCAL ATTENDU	**760 143**

20h00 Arrivée de Monique BERNARD

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL

délibération n° 2022-D-012

Alain REININGER présente les prévisions budgétaires en précisant que le budget 2022 est un budget de rigueur, fortement impacté par l'augmentation du coût des énergies et particulièrement du gaz. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement subissent le contrecoup d'une inflation galopante dont toutes les incidences

n'ont pas encore pu être mesurées. En parallèle, la DGF de la collectivité subit une diminution constante, nous obligeant à réduire nos investissements et à recourir à l'emprunt. Un bureau d'étude a été missionné afin de rechercher pourquoi cette dotation est inférieure de près de 40% de celle des communes de même strate.
.

Puis il détaille les propositions d'inscriptions budgétaires par article ; celles-ci s'équilibrent pour la section de fonctionnement à 1 736 693 € et permettent un autofinancement de 276 353 €. Les investissements représentent une somme de 1 561 172.31 €.

Le conseil municipal approuve et vote à la majorité (3 abstentions) le budget tel que présenté.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

délibération n° 2022-D-013

Les prévisions du budget primitif 2022 s'établissent, en fonctionnement à 713 065.15 € et à 783 474.28 € en investissement, comprenant les transferts de charges relatives aux stocks.
Les opérations réelles se résument au remboursement de la dette pour les dépenses et à la vente de terrains (51 027€) .
Le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le budget tel que présenté.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

délibération n° 2022-D-014

Le Maire rappelle que, lorsqu'une école publique accueille des enfants de plusieurs communes, un mécanisme de répartition des charges de fonctionnement de ses écoles entre les communes concernées a été créé. Il précise que pour l'année scolaire 2020/2021, 129 élèves de communes extérieures ont été scolarisés à CERCY LA TOUR ; les dépenses de fonctionnement des écoles pour cette période se montant à 108 634 €, il propose de mettre en recouvrement sur chaque commune concernée un montant de 850 € par élève.
Adopté à l'unanimité.

DETR ACHAT TONDEUSE

délibération n° 2022-D-015

Ce type d'achat étant subventionné au titre de la DETR, il est proposé de faire une demande à hauteur de 40 % du coût d'achat (24 000 € ht) soit 9 600 €, dans le cadre d'un éventuel reliquat 2022.
Adopté à l'unanimité.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE "DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES"

délibération n° 2022-D-016

Le Maire fait part de deux propositions de partenariat dans la mise en œuvre d'une démarche de conformité en matière de sécurité informatique :
- l'une du SIEEEN : convention d'accompagnement sur 4 ans, avec la première année la réalisation d'un audit, l'analyse des risques et l'élaboration d'un plan d'actions, puis les années suivantes l'accompagnement à la mise en place des actions et la sensibilisation des agents et des élus. Coût = 4 812 € TTC, subventions du SIEEEN déduites, pour les 4 ans.
- l'autre du Pays Nivernais Morvan, qui propose aux communes du territoire une mission similaire, par le biais d'une convention d'adhésion au "service de délégué à la protection des données" du PNM : réalisation d'un audit afin de faire un état des lieux des traitements de données personnelles ; réalisation du registre des traitements de la collectivité ; analyse des risques et des points de non-conformité ; établissement d'un plan d'actions et priorisation des mesures à prendre afin de limiter les risques ; sensibilisation des agents et des élus sur la règlementation en matière de protection des données ; conseils pour la mise en œuvre de procédures internes visant à garantir les droits et libertés individuelles. La convention est annuelle et renouvelable par tacite reconduction pour un coût de 155 €/an. Le Directeur du PNM, M. MARMION, est désigné comme Délégué à la Protection des Données de la collectivité adhérente.
La proposition de la mission numérique du Pays Nivernais Morvan est retenue à la majorité (1 contre)

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

délibération n° 2022-D-017

Le Maire propose de délibérer sur le montant des redevances annuelles dues par les différents opérateurs pour l'occupation du domaine public. Il précise que les réévaluations sont calculées et communiquées par chaque fournisseur comme indiqué sur le document joint à la convocation des conseillers municipaux.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les montants proposés comme suit :

Distribution Gaz	609.00 €
Transports Gaz	273.00 €
Transport & distribution électricité	221.00 €
France telécom	1 779.00 €
TOTAL	**2 882.00**

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE "LES RESCAPES"

Le Maire fait part du courrier de l'association "Les Rescapés", qui a entrepris la mise en valeur de la source située le long du chemin de Halage, en contrebas de Martigny. Les bénévoles ont, en 2021, défriché autour de cette source pour la rendre à nouveau visible et prévoient de créer :

- dans un premier temps : un cheminement d'accès (rampe, poteaux) afin que les promeneurs puissent approcher la résurgence

- dans un second temps la pose de 3 panneaux d'informations touristiques : l'un expliquant le mécanisme de ce type de source, l'autre listant une partie des plantes présentes dans l'environnement de la source, et le troisième montrant quelques espèces animales présentes sur le site.

Le budget total de la mise en valeur de ce site naturel se monte à 4 934.28 € ; l'association a fait des demandes d'aides financières, auprès de tous les organismes susceptibles d'accorder des financements et sollicite également un soutien financier de la commune.

Après vote, le conseil municipal émet à la majorité (1 abstention du fait de la description jugée insuffisante du projet) un avis favorable au principe d'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant à déterminer en fonction des autres financements obtenus et avec un maximum de 1 000 euros.

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

délibération n° 2022-D-020

Comme indiqué par Alain REININGER lors de l'exposé des dépenses prévisionnelles 2022, le projet de requalification de l'avenue identifié dans le plan guide Village du Futur nécessite avant toute ébauche de plans, de connaître l'état des nombreux réseaux qui passent en-dessous. Pour ce faire, le Maire propose de s'adjoindre les services d'une Assistance à la Maîtrise d'ouvrage et de confier les missions correspondantes à l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie pour un forfait de 100 heures au prix de 8 000 € ht.

VENTE D'UNE PARCELLE "LES ROSES"

La parcelle F 120 située sur le domaine communal a été intégrée au fil du temps dans la propriété du riverain ; afin d'en permettre la cession, le conseil municipal approuve la proposition du maire de vendre cette partie de terrain d'une surface d'environ 40 m2 au prix de 1€ le mètre carré.

TOUR DE TABLE

Sandrine GUINOT : - fait part d'une prochaine réunion de la "Vie Municipale" pour l'organisation de la fête du flottage des 22/23 juillet.

Véronique VALET : - dans le cadre des informations à la population lors de cambriolages, demande s'il est possible d'indiquer les quartiers concernés → *les alertes de gendarmerie ne donnent pas ces précisions.*

- demande si les dates des travaux de voirie sont connues de façon à ce que les riverains soient avertis à l'avance → *les travaux s'effectuent en général de fin mai à juillet ; chaque année les riverains concernés par les travaux sont avertis par une note dans leur boite à lettre, en plus des annonces par voie de presse et d'affichage*

Monique BERNARD : - indique que la structure du château d'eau est en mauvais état, le problème venant d'être évoqué en comité syndical du SIAEP.

Julien DENOUEL : - remercie les agents techniques pour le travail accompli autour de la piscine et qui agrémente bien le site.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le maire lève la séance à 21h40.

Pièces jointes au présent compte rendu :
- note de présentation synthétique du budget
- tableau de la dette